

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 215

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Minot, M. Sermier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. de Ganay, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Trastour-
Isnart, Mme Valentin, M. Verchère et M. Vialay

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et à l'étranger pour les Françaises qui y ont recours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article demande à l'INED de produire annuellement un rapport sur les interruptions volontaires de grossesse réalisées en France. Il paraît nécessaire d'englober également les interruptions réalisées à l'étranger afin d'obtenir une photographie plus exacte de la situation.